RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Elections Législatives du 23 Novembre 1958

Département du PUY-DE-DOME -- 4me Circonscription THIERS - AMBERT

La Constitution adoptée le 28 Septembre 1958 réduit considérablement le rôle de l'Assemblée Nationale.

Il sera donc plus difficile que par le passé de défendre au parlement les revendications de la population laborieuse.

Le Parti Communiste Français considère cependant qu'il est possible d'obtenir la réalisation du programme de justice sociale et de salut national suivant :

1) **RELÈVEMENT DU NIVEAU DE VIE DES MASSES POPULAIRES** par l'augmentation des salaires, traitements, retraites, pensions et prestations familiales. Retour à la semaine de 40 heures sans diminution de salaire, création d'une véritable assurance chômage aux frais du patronat.

Aide aux petits et moyens paysans ainsi qu'à l'artisanat, au petit commerce et à la petite entreprise, menacés par les monopoles.

2) **PAIX EN ALGÉRIE** par la négociation avec ceux contre qui la FRANCE se bat, et établir avec l'ALGÉRIE comme avec tous les peuples coloniaux - y compris la Guinée - des rapports nouveaux fondés sur l'indépendance, l'égalité des droits et avantages mutuels.

3) **POLITIQUE EXTÉRIEURE D'INDÉPENDANCE FRANÇAISE & DE PAIX** fondée sur la coopération pacifique avec tous les peuples sans exclusive, l'arrêt des expériences atomiques, de la remilitarisation de l'Allemagne et de la course aux armements.

4) **REDUCTION MASSIVE DES DEPENSES MILITAIRES & REFORME DEMOCRATIQUE DE L'IMPOT** frappant le grand capital et les profiteurs de guerre, afin

- de donner à l'industrie et à l'agriculture, à la technique, à la recherche scientifique et à la culture les moyens nécessaires à la grandeur française.
- de donner aux familles et à l'enfance des logements à des prix accessibles et tout ce qui permet d'assurer la santé physique et morale.

5) **GARANTIE DE L'AVENIR A LA JEUNESSE** par la réforme démocratique et laïque de l'enseignement, la création des emplois nécessaires à la jeune génération, des équipements sportifs, l'aide aux jeunes et futurs ménages.

6) **RESTAURATION DE LA RÉPUBLIQUE ET CONSTRUCTION D'UNE DÉMOCRATIE RÉNOVÉE :**

- par l'abrogation des ordonnances prises en violation de l'article 66 de la nouvelle constitution ;
- par la défense et l'élargissement des libertés syndicales, libertés démocratiques, libertés d'opinion, libertés de la presse et de réunion ;
- par le contrôle du peuple sur ses élus ;
- par une large autonomie communale et départementale ;

car il n'y a pas de grandeur française possible sans une véritable démocratie.

Pour barrer la route à la réaction; pour réaliser cette politique conforme aux aspirations de notre peuple et aux intérêts de la nation; pour assurer la présence à l'Assemblée Nationale d'un groupe communiste important et lui donner l'autorité de millions de voix;

POUR LA VICTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE;

POUR L'AVENIR DE LA FRANCE;

VOTEZ ET FAITES VOTER POUR LE CANDIDAT DU PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS

LE PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS

PRÉSENTE

Jean CHADUC

Candidat

né à Beurrières - Canton d'Arlanc - le 13 Juillet 1924, dans une famille de petits propriétaires agricoles. Orphelin de père à 12 ans, après avoir passé le Certificat d'Etudes, il quitte l'école communale et travaille la petite propriété de ses parents.

Durant la résistance, il héberge de nombreux réfractaires qu'il dirige sur les maquis. Il participe à leur ravitaillement et leur fournit de nombreux faux-papiers. C'est en Juin 1943, quelques jours avant l'attaque de la Gendarmerie d'Arlanc, qu'il adhère à notre parti clandestin.

Plusieurs fois licencié pour son activité syndicale, depuis 1953 il exerce la profession de représentant, employé de commerce. Il se consacre à l'activité syndicale et est l'auteur de nombreux rappels de salaires accordés aux travailleurs de la région.

Antoine SAINT-JOANIS

Remplaçant éventuel

fils d'artisans, artisan lui-même, âgé de 44 ans, né à Thiers.

Intéressé par les idées généreuses du socialisme dès son jeune âge il est membre de la S.F.I.O. qu'il quitte au moment de la guerre d'Espagne.

L'inapplication par Léon BLUM - Président du Conseil - des décisions du CONGRÈS de MARSEILLE se prononçant pour l'aide aux Républicains Espagnols, le déçoit profondément.

Il adhère au Parti Communiste Français en 1940 où il milite dans la mesure de ses moyens.

Depuis les luttes menées par le Parti Communiste Français pour la Défense de la République, des classes laborieuses et des petits et moyens commerçants, l'ont trouvé dans le combat.

qui défendront toujours les justes revendications des travailleurs et en particulier et dans l'immédiat :

— Paix en Algérie par la négociation.

— Soutien absolu de la lutte des travailleurs contre le chômage et action pour le développement économique de la région de Thiers et d'Ambert où le gros patronat, qui dirige les Chambres de Commerce, freine et empêche la création de nouvelles entreprises industrielles afin de maintenir les bas salaires ;

— Action efficace pour la suppression de l'abattement de zones (3,33 % à Thiers, 6,66 % à Ambert, 8 % à Arlanc ainsi que dans la quasi-totalité des autres localités), frappant les salaires et les allocations familiales ;

— Action pour l'octroi des subventions nécessaires aux municipalités pour la réfection des chemins, la réalisation des des adductions d'eau et l'installation de téléphones publics dans tous les écarts ;

— Action énergique en faveur des mal logés par la réquisition des locaux inoccupés et une véritable politique de reconstruction, tant à la ville qu'à la campagne ;

— Institution d'une retraite décente et digne de ce nom pour tous les salariés ainsi que pour les travailleurs de l'agriculture ;

— Réalisation de la parité entre les différents régimes d'allocations familiales, industrie et agricole ;

— Maintien à Ambert, des services administratifs de la Sous-Préfecture et des Ponts et Chaussées.

— Pour la non suppression des Tribunaux de Thiers et d'Ambert.

Le Parti Communiste Français

P.I.V.E.R. - THIERS